Envoyé en préfecture le 07/09/2020
Reçu en préfecture le 07/09/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200904-BC_2020_0103-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
****

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

****

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES D'ORGANISMES EN CHARGE DU LOGEMENT

N° BC_2020_0103

Séance du : 25 août 2020

Convocation du : le 20 août 2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL

***

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire,

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment ses compétences obligatoires en matière d'équilibre social de l'habitat,

Il convient de désigner des représentants d'Annemasse Agglo auprès de structures en charge de l'habitat dans lesquelles Annemasse Agglo souhaite disposer d'un mandat d'administrateur.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation de représentants d'Annemasse Agglo auprès des structures en charge de l'habitat comme suit :

Organismes	titulaires	suppléants
SA HLM SOLLAR	1- Nadine JACQUIER	
SA HLM HALPADES	1- Nadine JACQUIER	
SA HLM Mont-Blanc	1- Véronique FENEUL	
SA HLM ERILIA	1- Dominique LACHENAL	
SA HLM SOLIHA	1- Véronique FENEUL 2- Danièle COTTET	
PLS ADIL 74	1- Jean-Paul BOSLAND	
Commission locale d'amélioration de l'habitat	1- Jean-Paul BOSLAND	1- Véronique FENEUL 2- Danièle COTTET
GIP La Foncière 74	1- Jean-Paul BOSLAND	

Envoyé en préfecture le 07/09/2020
Reçu en préfecture le 07/09/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200904-BC_2020_0103-DE

	2- Denis MAIRE	

Signé par : Alain FARINE
Date : 04/09/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.